

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Dominique PALIX et Monsieur Robert COTTA, Conseillers départementaux du canton du POUZIN communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 9 mai 2016 :

Dans le cadre du dispositif Fonds d'Actions Citoyennes, une subvention de 1 200€ sera versée au centre socioculturel du Pouzin.

Les Clubs sportifs ayant dans leurs effectifs des jeunes de moins de 18 ans percevront une dotation pour le fonctionnement de leur école de sport et l'organisation de stages pendant les vacances scolaires. Une subvention globale de 4 001 € sera ainsi répartie au profit de :

- Canoë Kayac des 3 Vallées
- Sporting Club Cruassien
- Union Sportive de Rochemaure
- Union Sportive Montélimar Cruas Handball
- Les Lézards Vagabonds
- La Petite Boule Cruassienne
- Association Rugby Technologie
- Tennis Club Meyssois
- Tennis Club de Cruas

Au titre du dispositif Ardèche durable, une subvention de 24 000 € sera versée à la commune de Rompon pour des travaux d'isolation extérieure et intérieure, le changement des menuiseries et du mode de chauffage pour trois logements communaux.

Au titre de la politique de communication du Département, une subvention de 1 000 € sera versée à une association du canton.